

En direct des territoires

Réintégrer le bocage dans les systèmes d'exploitation : l'expérience du collectif agricole Terres et Bocages

Constitué en association depuis 2008, le collectif Terres & Bocages rassemble une centaine d'agriculteurs, essentiellement de Côte d'Armor, répartis entre Loudéac et Lamballe et organisés collectivement pour entretenir et renouveler le bocage de leurs exploitations.

Leur ambition est de renouer avec une forme d'agroforesterie, où l'arbre bocager est inséré au système de production agricole et appréhendé dans sa globalité.

En Bretagne, des politiques successives encouragent depuis trente ans la mise en place de haies. Dans les années 1980 à 1990, les collectivités ont pris la maîtrise d'ouvrage des travaux de plantation sur les terrains agricoles, dans le cadre spécifique d'un aménagement foncier communal et de ses « mesures compensatoires ». Quel est le devenir à long terme de ces linéaires ? Comment s'insèrent-elles dans les parcelles agricoles ? Quels sont les effets levier sur les pratiques ? La photo 1 montre le profil d'une haie de châtaignier plantée par la collectivité dans ce cadre, puis entretenue sur une emprise de moins d'un mètre de large, par les agriculteurs chez qui ces haies ont été implantées. Pourtant, consacrer trois à quatre mètres d'emprise permettrait à la fois de réduire la fréquence et donc le coût d'entretien, d'améliorer la qualité des arbres, d'accueillir une flore et faune associées et d'assurer à la haie des fonctions de brise-vent efficaces (photo 2).

La logique d'entretien découle de la logique d'implantation

Quand on interroge les agriculteurs concernés, on constate le plus souvent que la logique d'entretien de ce type de haies découle de la logique de leur mise en place vingt-cinq ans plus tôt. Bien que propriétaires des terrains implantés, les agriculteurs ne se sentent pas propriétaires de la haie. Considérée comme un aménagement environnemental mis en place par la collectivité, ils l'entretiennent pour limiter son empiètement dans leur espace de production. Une telle logique qui dissocie environnement et production (l'agriculteur produit,

la collectivité met en place des aménagements environnementaux compensatoires) induit ici un entretien de stricte réduction d'emprise. Dès lors, le développement des arbres est entravé et la haie n'assure plus les fonctions environnementales associées, pour lesquelles son implantation a été financée.

Depuis dix à quinze ans, la sortie des agriculteurs de la maîtrise d'ouvrage de l'implantation du néo-bocage s'est généralisée au-delà du cas spécifique de l'aménagement foncier, *via* la mise en place progressive du programme Breizh Bocage démultipliant les linéaires plantés. Mais ce transfert a aussi multiplié le coût unitaire de l'aide publique utilisée pour chaque mètre de haie en zone agricole, sans renforcer les conditions de leur durabilité. On constate ainsi que l'érosion du néo-bocage peut être supérieure à celle du bocage historique qu'il est censé consolider. Cette érosion du bocage est rarement liée à un arrachage délibéré, c'est plutôt une disparition lente et progressive.

Redonner au bocage sa dimension agricole

C'est dans ce contexte que l'association Terres & Bocages a présenté son projet en 2008, de « réinsérer le bocage dans les systèmes d'exploitations ». L'enjeu est de renouer le lien entre le bocage et le système agricole, et pour cela de replacer les agriculteurs comme maîtres d'ouvrage d'actions qui sont les leurs, à la fois sur les plantations et leur entretien, en lien avec le bocage ancien. Ce projet a trouvé un soutien en 2014 dans la politique nationale de « mobilisation collective pour l'agro-écologie » où les agriculteurs sont reconnus porteurs de projets dans le cadre de « GI2E », pour « Groupement d'intérêt environ-

nementaux et économiques » reconnus par le ministère en charge de l'agriculture. En remettant les agriculteurs au cœur des projets d'implantation de haies et de leur entretien, l'association propose et développe une forme d'agroforesterie, où l'arbre bocager est une culture insérée au système de production appréhendé dans sa globalité. Dès lors, il ne s'agit plus de réduire l'emprise d'un aménagement extérieur au système, mais de le cultiver, le former, pour des objectifs agro-écologiques qui sont ceux du système d'exploitation lui-même, et non une compensation environnementale de celui-ci.

Cependant ce statut « GI2E » n'a pas permis à l'association d'être reconnue comme porteur de projet par la politique régionale Breizh Bocage qui s'appuie sur la stratégie et la structuration territoriale des collectivités, dont les politiques et /ou les mécanismes administratifs, n'envisagent pas, ou peu, qu'une maîtrise d'ouvrage agricole de plantations agricoles soit également possible. Du point de vue technique, les innovations de l'association reposent sur un échange entre savoirs et pratiques agricoles et forestières, naturalistes et paysagères, et une perception du bocage comme une composante d'un projet agro-écologique et agroforestier. Elles concernent conjointement le raisonnement des emplacements, des modes et emprises d'implantation, des logiques de composition et dynamique végétale, des logiques et techniques d'entretien.

Par le travail d'échange et de formation du GI2E, ces agriculteurs ont (ou regagnent) la capacité de faire des choix techniques et organisationnels appropriés à leur exploitation et son contexte paysager, et à leur façon de travailler. L'association est le lieu de partage des objectifs, de formation et de mutualisation de moyens nécessaires, chacun décidant selon le chantier à faire (par soi-même, chantiers participatifs, entreprises, selon les cas), comme c'est le cas pour le reste des travaux de l'exploitation. ■

L'auteur

Thierry GUÉHENNEUC

Association Terres & Bocages,
55 la Roche F-22510 Tredaniel

✉ terresetbocages@gmail.com

🌐 <http://terresetbocages.org/>

1 Vue en profil d'une plantation néobocagère de 27 ans non insérée au système d'exploitation : 1 m de large, ayant subi 10 à 15 tailles de « réduction d'emprise ».



2 Haies néobocagères insérées au système d'exploitation : largeur de 4 m, 3 tailles sylvicoles en 15 ans.



EN SAVOIR PLUS...

■ BARDEL, P., MAILLARD, J.-L., PICHARD, G., 2008, L'arbre et la haie, mémoire et avenir du bocage, Éditions Presses universitaires de Rennes, 192 p.

■ GIEE, Fiche « Intégrer le bocage aux systèmes d'exploitation : un pas vers l'agroécologie » sur le site GIEE , disponible sur :

<http://www.giee.fr/trouver-un-giee/par-region/bretagne/integrer-le-bocage-aux-systemes-dexploitation-un-pas-vers-lagro-ecologie/>

■ GUEHENNEUC, T., 2018, Réintégrer le bocage aux systèmes d'exploitation, présentation à la journée Trame verte et bleue et agroécologie, organisée par l'AFB le 15 mars 2018, disponible sur :

http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/Journee_echange/7_guehenneuc_giee_tvbagroecologie15mars2018.pdf

■ GUEHENNEUC, T., 2012, Redonner sa dimension de culture agricole au bocage, in : colloque « Eau, biodiversité, emploi local... les enjeux de territoires » organisé en 2012 par l'Association régionale d'agriculture paysanne (ARAP).

■ Vers une agroforesterie bocagère en Bretagne,

plaquette de présentation des résultats acquis dans le cadre du projet AgForward (2014-2017) porté par l'Inra et Terres et Bocages, disponible sur :

https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2019/03/AGFORWARD_LEAFLET_France_Bocage.pdf